

Demande de subvention Départementale Dispositif Nord Énergie Solidarité



Numéro DOSSIER NES : **5900001/DT/PIG/Ardt**

Madame, Monsieur,

Vous avez engagé une démarche d'amélioration de votre logement afin d'augmenter ses performances énergétiques et sollicitez une aide du Département pour vous accompagner dans votre démarche.

Nous vous remercions de lire attentivement les informations suivantes, de compléter ce formulaire avec attention, de joindre les justificatifs demandés et d'envoyer votre demande de subvention à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil départemental du Nord
 Direction de l'Habitat et du Logement
 Département du Nord
 51, rue Gustave Delory
 59047 LILLE Cedex
 Tél. : 03 59 73 56 74 (Secrétariat)

La subvention sera attribuée sur critères de ressources de l'occupant, de son engagement dans une démarche responsable de maîtrise des consommations, de la nature des travaux envisagés, du périmètre d'intervention dont relève le logement (**1 000 projets sur la période 2014/2017**). Statut du demandeur :

Propriétaire Occupant **Propriétaire Bailleur** **Locataire**

Identité du Demandeur M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. et Mme <input type="checkbox"/> Nom : Prénom : Date de naissance : Adresse : Bâtiment n° Entrée Escalier Code postal : Commune : Mail : Tél. :	Identité du Demandeur M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. et Mme <input type="checkbox"/> Nom : Prénom : Date de naissance : Adresse du bailleur : Bâtiment n° Entrée Escalier Code postal : Commune : Mail : Tél. :	Identité du Demandeur M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. et Mme <input type="checkbox"/> Nom : Prénom : Date de naissance : Adresse du bien loué : Bâtiment n° Entrée Escalier Code postal : Commune : Mail : Tél. :
---	---	--

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

RÉCEPTION LE :

L'occupant du logement a des ressources inférieures à 1,6 RSA : oui non
 (Joindre les justificatifs de l'ensemble des ressources des personnes occupant le logement lors du trimestre précédent la demande).

Le taux d'effort du loyer du locataire est bien inférieur à 33 % de ses ressources (tolérance de 5 %) :

Montant du loyer net/prêt : € **Montant de l'APL ou AL :** € **Reste à charges :** €
Soit : %

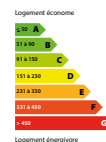
Le projet travaux porte sur un des trois volets suivants :

Volet 1 : travaux de performance travaux lourds, insalubrité
 travaux d'autonomie

Volet 2 : travaux de rénovation énergétique prioritaires

Volet 3 : travaux de solidarité – Pour un locataire cumul possible avec le Volet 1 ou 2, projet bailleur.

Étiquette avant travaux :
 Consommation énergétique en Kwh ep/m²/an :



Volet 1

Intervenir de façon globale par la réalisation d'un bouquet de travaux inscrit dans le cadre du dispositif Habiter Mieux oui non

Gain énergétique global attendu : %

▶ Date du dépôt de dossier ANAH le : / /

▶ Si oui date de notification de l'ANAH : / /

▶ Montant des travaux subventionnés TTC €

▶ Montant Accordé ANAH : € TTC Prime ASE : € Prime FART/EPCI : €
Autres :

→ Joindre une copie de la notification de la décision de l'ANAH ou une copie du dossier ANAH, une copie des devis et du plan de financement correspondant au projet.

Volet 2

Réaliser des travaux de rénovation énergétique et cibler au moins un des trois travaux suivants (cochez la case correspondant à votre demande) :

Gain énergétique global attendu : %

Nom de l'entreprise RGE :

Insertion :

Montant des travaux TTC €

Isolation des combles perdus **Aménagés**

▶ Surface totale à isoler : m²

▶ Utilisation d'un isolant en laine minérale ou végétale $R \geq 7,0 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

▶ Dans le respect des normes de sécurité (conduits de cheminée)

▶ Pare-feu (en cas de demande de dérogation justifier le projet et l'étanchéité)

Isolation des parois donnant vers l'extérieur

▶ Nombre de murs donnant sur l'extérieur à isoler :

▶ Isolation des parois verticales intérieures avec un isolant $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

Ou

▶ Isolation des murs extérieurs avec un isolant $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ (sous réserve que les travaux entrepris respectent les règles d'urbanisme et de protection du patrimoine architecturale et urbain).

▶ Pose d'un ouvrant neuf en cas de vétusté importante avec réglette d'entrée d'air

▶ Pose d'une grille ou réglette d'entrée d'air dans la ou les pièces principales

▶ Pose d'une ventilation mécanique répartie dans les pièces humides situées au même étage que la ou les pièces principales faisant l'objet des travaux d'isolation

▶ Pose d'une ventilation mécanique contrôlée avec extracteurs en pièce humide

Changement des moyens de chauffage et de production d'eau chaude

▶ Pose d'une chaudière à basse température de puissance équivalente à la précédente (sauf si sous ou sur dimensionnée ; à justifier) fioul ou gaz, ou bois

▶ Pose d'une chaudière à condensation avec installation de radiateurs adaptés à la taille de la surface à chauffer du fait du fonctionnement à basse température

▶ Installation d'un programmateur central, de robinet thermostatiques sur les radiateurs et d'une sonde extérieure

→ Joindre une copie des devis précisant les caractéristiques techniques et les équipements ainsi que le plan de financement.

Volet 3

Le ménage ne peut, pour des raisons financières et/ou sociales, réaliser ni le volet 1 ni le volet 2 (Aide à l'occupant propriétaire ou locataire)

Montant des travaux TTC €

Travaux réalisés en toute ou partie avec du monitorat

oui

non

→ Fournir un diagnostic social expliquant la pertinence des travaux au regard du maintien à domicile du ménage dans un logement adapté à sa situation ;

→ Justifier soit : ▶ du refus du bailleur de réaliser des travaux

▶ de la pertinence de coupler le projet travaux du bailleur à la prestation petits travaux

→ Joindre une copie des devis ou factures pro forma des matériaux en cas de monitorat technique.

Le projet travaux est accompagné par :

Nom de l'opérateur :

Nom du référent Opérateur :

Adresse :

N° de téléphone : E-mail :

Opérateur en territoire de projet : oui non

Nom de l'opération PIG ou OPAH :

Territoire en délégation des aides à la pierre : oui non

Délégation gérée par :

Descriptif du projet envisagé (pour chaque volet en précisant la liste des travaux prévus)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Module(s) d'accompagnement au projet sollicité(s) :

	Éco geste	Accompagnement aux travaux	Monitorat Technique	Médiation Bailleur/Locataire	AMO
Volet 1					
Volet 2					
Volet 3					

Demande de diagnostic en vue de solliciter une mesure d'accompagnement logement FSL

<p>Engagement de l'opérateur : Dans le cadre de la mise en œuvre des volets 1, 2, ou 3, à assurer l'accompagnement du ménage conformément aux objectifs de chaque module et d'en présenter un bilan détaillé en fin d'intervention. À noter : les modules engagés ne seront pas rémunérés si l'opération des travaux n'était pas réalisée.</p>	Cachet de l'opérateur et date
--	-------------------------------

<p>Engagement de l'occupant : Afin de bénéficier des aides départementales, Je soussigné(e) Nom et prénom de l'occupant :</p> <p>accepte de recevoir une information sur les éco-gestes et m'engage à favoriser une gestion économe. Date :</p>
--

Vos engagements vis-à-vis du Département :

Je soussigné(e), Nom et prénom :

Propriétaire Occupant ou Bailleur Locataire

→ **M'engage** : (dans le cadre de la mise en œuvre des volets 2 et/ou 3, le volet 1 étant soumis à la réglementation ANAH, l'ensemble des obligations en découlant s'applique également au bénéfice du Département qui cofinance le projet.)

Pour les propriétaires bailleurs :

- ▶ À maintenir le locataire et le montant du loyer défini dans le cadre du bénéfice de ce dispositif pendant 3 ans. En cas de départ du locataire, à proposer les mêmes conditions de location à un locataire relevant du plafond de ressources défini au titre du FSL (1,6 RSA). Une convention est signée entre le propriétaire bailleur, et le Département directement ou via un tiers pour garantir le maintien durable du locataire (montant de loyer adapté aux ressources). Le logement après travaux doit répondre aux normes de décence selon les dispositions du décret du 30 janvier 2002.

Pour les Propriétaires Occupants, Bailleurs, Locataires effectuant la demande de subvention ci jointe :

- ▶ À faire réaliser les travaux décrits ci-dessus et justifiés dans les devis joints, par des professionnels du bâtiment inscrits au registre du commerce ;
- ▶ À recourir aux entreprises affiliées avec le Département du Nord ;
- ▶ À ne pas recourir au travail clandestin ou dissimulé pour la réalisation des travaux ;
- ▶ À justifier de la réalisation des travaux du volet 1 dans un délai de trois ans suivant la notification de la subvention au-delà de ce délai la subvention accordée sera annulée ;
- ▶ À justifier de la réalisation des travaux du volet 2 et 3, à compter de la notification de la subvention du Département dans un délai d'un an, à défaut la subvention serait annulée ;
- ▶ À permettre au représentant du Département ou des tiers désignés par celui-ci de visiter les lieux et vérifier la conformité des travaux conformément au projet repris ci-dessus et à fournir le cas échéant l'ensemble des justificatifs demandés par la collectivité nécessaire à l'exercice du contrôle ;
- ▶ De reverser l'intégralité des sommes perçues en cas de fraude, fausses déclaration et de non respect des engagements ci-dessus ;

Les certificats d'économie d'énergie qui pourraient être obtenus suite à la réalisation des volets 2 ou 3 seront valorisés par le Département.

- ▶ Reconnais être informé, que le Département se réserve la possibilité d'effectuer des contrôles (sur pièces et sur les travaux réalisés) ;
- ▶ Que le non respect des engagements ci-dessus entraîne le reversement de l'aide allouée.

Date :

Signature du demandeur :

Certifie sur l'honneur que :

- ▶ Les renseignements portés sur la présente demande et les documents qui l'accompagnent sont exacts ;
- ▶ Les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date de dépôt de la demande de subvention auprès du Département.

Récapitulatif des pièces à fournir pour les 3 volets :

- 1 → Formulaire de demande d'aide départementale et d'accompagnement dûment complété, et signé ;
- 2 → Justificatifs des ressources de l'ensemble des personnes composant le ménage dans les trois mois précédant la demande ;
- 3 → Copie de la fiche contact Pré-diagnostic transmise par la Plateforme Ressource ;
- 4 → pour les Propriétaires Bailleurs : copie du/des contrats de location et de l'acte de propriété ;
- 5 → pour les Propriétaires Occupants : copie de l'acte de propriété ;
- 6 → Diagnostic de performance énergétique volet 1 et 2 thermique avec évaluation des gains énergétiques après travaux ;
- 7 → Copie du plan de financement du projet et du reste à charge ;
- 8 → Fiche navette en cas de demande de diagnostic pour un Accompagnement Logement ;
- 9 → Relevé d'identité bancaire du ménage, caisse d'avance, opérateur.

Pièces complémentaires spécifiques à chaque Volet :

Volet 1 : Accord de notification d'aide financière de l'ANAH ou de l'EPCI délégataire. Attention : envoyer la copie de la demande et de la notification à L'ANAH.

Volet 2 : Devis des travaux reprenant les exigences techniques posées pour l'obtention des financements du Département (liste des travaux limitative, exigences techniques et en termes d'équipements). Attention :procuration des travaux et copie de la demande à envoyer à L'ANAH.

Volet 3 : Le cas échéant, accord du propriétaire bailleur pour réaliser les travaux du volet 3 si ceux-ci relèvent de la responsabilité du propriétaire. Devis reprenant les travaux préconisés ou facture pro forma des matériaux en cas de mobilisation d'un module monitorat technique. Diagnostic justifiant de l'impossibilité de réaliser les volets 1 et 2.